

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: 89401226.9

⑸ Int. Cl.4: **G 09 F 3/20**  
**A 47 F 5/08**

⑱ Date de dépôt: 28.04.89

⑳ Priorité: 29.04.88 FR 8805762

⑦① Demandeur: **SITOUR**  
**1 bis, rue Charles Michels**  
**F-95100 Argenteuil (FR)**

④③ Date de publication de la demande:  
02.11.89 Bulletin 89/44

⑦② Inventeur: **Chicard, Maurice**  
**Bâtiment Lorraine 17 rue des Quatre Vents**  
**F-92380 Garches (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

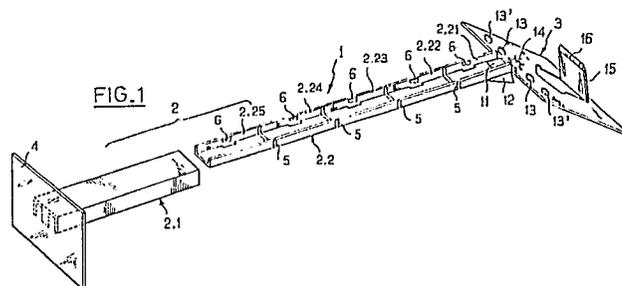
⑦④ Mandataire: **Schrimpf, Robert et al**  
**Cabinet Regimbeau 26, Avenue Kléber**  
**F-75116 Paris (FR)**

⑤④ **Support d'étiquetage associé à une broche allongée servant à suspendre des objets.**

⑤⑦ L'invention concerne un support d'étiquetage associé à une broche allongée, ladite broche étant du type comportant une tige servant à suspendre des objets et un moyen d'accrochage sur un panneau à perforations ou sur un profilé.

Selon l'invention, le support comporte un corps allongé (2) se raccordant par une extrémité à une plaquette de liaison (3) et par son autre extrémité à un cadre porte-étiquette (4); le corps allongé est constitué par deux tronçons (2.1 et 2.2) disposés dans le prolongement l'un de l'autre et réunis par encliquetage, le tronçon (2.2) présentant une pluralité de zones transversales d'affaiblissement (5) définissant une succession de segments, de façon à permettre un encliquetage des tronçons concernés pour les différentes longueurs possibles dudit support après cassure ou coupure au niveau d'une de ces zones d'affaiblissement.

Application à l'étiquetage dans les magasins et grandes surfaces.



## Description

### SUPPORT D'ETIQUETAGE ASSOCIE A UNE BROCHE ALLONGEE SERVANT A SUSPENDRE DES OBJETS

L'invention concerne un support d'étiquetage associé à une broche allongée, ladite broche étant du type comportant une tige servant à suspendre des objets et un moyen d'accrochage sur un panneau à perforations ou sur un profilé.

Selon un mode de réalisation tout à fait classique, la tige servant à suspendre des objets est surmontée d'une deuxième tige, qui est fixée en son extrémité arrière, en général par soudage, à la tige de suspension de la broche, et dont l'extrémité avant se termine par un cadre porte-étiquette disposé au-dessus de l'extrémité libre de ladite tige de suspension (voir par exemple le document SE-B-440 020).

Un tel support d'étiquetage est certes solide, car il constitue un ensemble rigide en métal, mais il est de fabrication onéreuse, et surtout il risque de blesser la main d'une personne qui cherche à décrocher un produit suspendu. De plus, il constitue un ensemble lourd exigeant une fixation adaptée en conséquence, et il est définitivement rigide pour ce qui est de sa longueur (dans la pratique, on adapte la longueur du support d'étiquetage à celle de la tige de suspension, ce qui aboutit à des ensembles différents pour chaque longueur désirée).

On a ensuite tenté de concevoir des supports d'étiquetage en matière plastique, ces supports étant réalisés séparément puis montés sur la broche.

On a ainsi proposé un support d'étiquetage conçu selon une bande moulée, réalisée en polychlorure de vinyle de type rhodoïd, cette bande étant munie de raidisseurs disposés longitudinalement. La bande était découpée, puis pliée au voisinage de ses deux extrémités : pour l'extrémité arrière, il était prévu un rebord avec deux trous pour le passage des branches de fourche d'une broche (broche accrochable sur un panneau à perforations), et pour l'extrémité avant, il était prévu un élargissement replié sur lequel une étiquette pouvait être disposée (en général insérée latéralement). On pourra par exemple se référer au document US-A-4 665 639.

Un tel support présente cependant de nombreux inconvénients. Il est d'abord très fragile, et sa souplesse naturelle implique une flexion importante à partir d'une certaine longueur, ce qui rend parfois difficile l'accessibilité aux objets suspendus à la broche. De plus, le dimensionnement reste imposé, tant pour la longueur du support, que pour l'intervalle séparant les deux trous de passage. Enfin, un tel support ne peut être raisonnablement envisagé qu'avec des broches à fourche (les dents de la fourche pénétrant dans deux trous d'un panneau perforé) : on peut difficilement envisager une adaptation aux broches à étrier (l'étrier entoure partiellement un profilé anguleux, en général carré ou rectangulaire, ce qui permet de positionner la broche qui tient par son propre poids à l'emplacement désiré du profilé).

On a également proposé d'utiliser une simple bande allongée, réalisée en matière plastique telle

que du polycarbonate, présentant selon sa longueur une succession de paires de trous destinés au passage des dents de la fourche d'une broche à fourche. La bande présentait un profil plat, se rétrécissant légèrement vers un bord final élargi sur lequel pouvait être placée une étiquette. Cette approche est par exemple illustrée dans les documents US-A-4 583 308 et US-A-4 463 510.

Un tel système est avantageux car il est économique, et qu'il permet de choisir la longueur désirée du support (en coupant la bande transversalement, la longueur est définie, et la paroi de trous adjacente au bord coupé sert pour la mise en place du support sur la fourche de la broche.

Il présente cependant de nombreux inconvénients.

Tout d'abord la longueur du support est en fait limitée dans la pratique : la flexibilité naturelle de la bande finit par constituer une gêne pour la préhension des produits suspendus à la broche, et il est en général nécessaire de soulever la bande d'une main, pendant que l'autre main décroche l'objet désiré, et de plus cette flexibilité peut aussi entraîner un certain avachissement du support.

On retrouve également les inconvénients déjà mentionnés pour la technique précédente, notamment l'utilisation limitée à un seul type de broches, et pour un seul dimensionnement des dites broches, ce qui écarte a priori toute utilisation pour les broches à étrier, lesquelles sont en fait de plus en plus adoptées en raison de leurs multiples avantages.

On a enfin proposé de réaliser un support d'étiquetage réalisé sous la forme d'un bras de sécurité surplombant une broche métallique (voir par exemple le document US-A-4 394 909).

La fonction première de ce bras est d'assurer une protection évitant de se blesser sur l'extrémité de la broche, et ce grâce à un bouclier protecteur enveloppant complètement ladite extrémité.

Le bras est ainsi constitué par une fourche horizontale fixée par une plaquette arrière directement sur un panneau perforé, et par un couvercle enveloppant la fourche en se terminant par un bouclier de recouvrement.

Un tel bras présente cependant de nombreux inconvénients, dont le principal est de gêner considérablement la préhension des produits (il faut soulever d'une main le couvercle pour dégager ou engager un produit de l'autre main), car le bouclier constitue une butée qu'il faut nécessairement escamoter.

L'invention a pour objet de réaliser un support d'étiquetage qui soit plus performant que les systèmes connus qui viennent d'être rappelés, et qui présente en particulier une grande souplesse d'adaptation aux conditions d'utilisation, tout en restant d'un coût de fabrication raisonnable.

Un autre objet de l'invention est de réaliser un support d'étiquetage qui soit léger, tout en étant suffisamment rigide pour ne pas gêner la préhension des objets suspendus à la broche.

Un autre objet de l'invention est de réaliser un support d'étiquetage qui soit aisé à mettre en place, et ce pour des types très variés de broches de suspension, et qui, une fois monté, ne risque pas de blesser la personne qui veut décrocher un produit.

Il s'agit plus particulièrement d'un support d'étiquetage associé à une broche allongée, ladite broche étant du type comportant une tige servant à suspendre des objets et un moyen d'accrochage sur un panneau à perforations ou sur un profilé, caractérisé par le fait qu'il comporte un corps allongé se raccordant par une extrémité à une plaquette de liaison permettant le montage dudit support sur la broche allongée, et par son autre extrémité à un cadre porte-étiquette, ledit corps allongé étant constitué par au moins deux tronçons disposés dans le prolongement l'un de l'autre et réunis par encliquetage, l'un desdits tronçons présentant une pluralité de zones transversales d'affaiblissement définissant une succession de segments et permettant de modifier la longueur dudit tronçon par cassure ou coupure au niveau d'une desdites zones d'affaiblissement, chacun desdits segments comportant des moyens d'encliquetage susceptibles de coopérer avec ceux prévus à cet effet sur le tronçon adjacent, de façon à permettre un encliquetage des tronçons concernés pour les différentes longueurs possibles dudit support.

Selon un mode de réalisation avantageux, la plaquette de liaison est raccordée à un tronçon présentant une succession de segments définis par des zones transversales d'affaiblissement, tandis que le cadre porte-étiquette est raccordé à un tronçon homologue exempt de telles zones d'affaiblissement.

En particulier, et selon une première variante, le raccordement de la plaquette de liaison est obtenu par une patte flexible conférant une certaine souplesse d'articulation, tandis que le raccordement du cadre porte-étiquette est essentiellement rigide, par exemple par collage direct sur l'extrémité du tronçon associé ; il est en outre possible de prévoir que le tronçon adjacent à la plaquette de liaison comporte au moins une saillie venant en butée contre ladite plaquette à la façon d'un étai lorsque ledit tronçon est sensiblement perpendiculaire au plan de ladite plaquette. Selon une autre variante, le raccordement de la plaquette de liaison est obtenu par un étrier rigide saillant de ladite plaquette et s'articulant sur l'extrémité adjacente du tronçon associé, par exemple au moyen d'un téton latéral prévu de chaque côté de ladite extrémité ; de préférence alors, le raccordement du cadre porte-étiquette est obtenu par deux pattes rigides saillant dudit cadre et s'articulant sur l'extrémité du tronçon associé, par exemple au moyen d'un téton latéral prévu de chaque côté de ladite extrémité.

Il est intéressant de prévoir que le tronçon présentant une succession de segments ait une section transversale sensiblement en forme de U, l'autre tronçon adjacent ayant une section transversale complémentaire. De préférence alors, la section transversale complémentaire de l'autre tronçon est sensiblement en forme de E, dont la branche

médiane passe entre les ailes du profilé en U constituant le tronçon à segments ; en particulier, des ergots d'encliquetage sont prévus sur les ailes du profilé en U constituant le tronçon à segments, et de préférence du côté intérieur de celles-ci, auquel cas les ergots d'encliquetage homologues de l'autre tronçon sont prévus de chaque côté de la branche médiane du profilé en E constituant ledit autre tronçon.

Selon un mode de réalisation préféré, la plaquette de liaison présente des trous servant au passage du moyen d'accrochage de la broche allongée, en particulier de la fourche permettant la mise en place de ladite broche sur un panneau à perforations. Il est en outre intéressant que la plaquette de liaison présente un trou central servant au passage de la tige de la broche allongée, en particulier de la tige d'une broche comportant un étrier pour la mise en place de ladite broche sur un profilé ; en particulier, la zone du trou central est étoilée et de conformation conique, de façon à exercer un effet de freinage sur la tige de la broche allongée dans le sens du dégagement dudit support.

De préférence alors, la plaquette de liaison présente en outre une languette flexible dont le bord libre présente une protubérance pouvant coopérer avec l'étrier de la broche allongée en vue d'un verrouillage longitudinal du support dans le sens du dégagement dudit support. Il est en outre avantageux que la plaquette de liaison présente une découpe centrale adjacente au bord libre de la languette flexible, ladite découpe étant conformée pour laisser passer les deux tiges d'une broche double ; en particulier, la découpe centrale définit les bords libres de la languette flexible précitée, qui est reliée à la plaquette de liaison par un bord formant charnière, ainsi qu'une fenêtre présentant latéralement deux épaulements au niveau du passage des tiges d'une broche double.

Il est également avantageux de prévoir la possibilité d'une autre variante, dans laquelle la plaquette de liaison est essentiellement constituée par un ensemble comportant un étrier rigide pour le raccordement à l'extrémité adjacente du tronçon associé par encliquetage d'un téton associé, ledit ensemble étant en outre prolongé inférieurement par quatre pattes permettant un encliquetage direct sur un profilé en vue d'un verrouillage longitudinal dudit support dans le sens du dégagement de celui-ci, tout en laissant le passage d'une tige de broche allongée comportant un étrier pour la mise en place de ladite broche sur ledit profilé.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre et des dessins annexés, concernant un mode de réalisation particulier, en référence aux figures ou :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un support d'étiquetage conforme à l'invention, vue sur laquelle les deux tronçons constituant le corps allongé du support ne sont pas encliquetés ;

- les figures 2 et 3 sont des vues partielles en perspective du support précédent, permettant notamment de mieux distinguer le système

d'encliquetage des deux tronçons ;

- la figure 4 est une coupe partielle du support précédent, lorsque les deux tronçons sont encliquetés ;

- la figure 5 est une vue partielle en perspective permettant de mieux distinguer la structure de la plaquette de liaison prévue en arrière du support d'étiquetage de l'invention, et en particulier une languette flexible articulée sur ladite plaquette (on a représenté en traits mixtes cette languette flexible en position pivotée) ;

- la figure 6 est une vue latérale partielle illustrant la zone d'accrochage d'une broche à fourche sur un panneau à perforations, ladite broche étant surmontée d'un support d'étiquetage conforme à l'invention ;

- la figure 7 est une vue arrière de l'agencement illustré à la figure 6, avec un arrachement partiel du panneau ;

- la figure 8 est une vue latérale partielle illustrant la zone d'accrochage d'une broche à étrier sur un profilé rectangulaire, ladite broche étant surmontée du même support d'étiquetage que pour la broche à fourche précitée, et en particulier le verrouillage longitudinal du support obtenu grâce à la languette flexible de la plaquette de liaison ;

- la figure 9 est une vue arrière de l'agencement illustré à la figure 8 ;

- la figure 10 est une vue en perspective d'une autre variante, dans laquelle la plaquette de liaison et le cadre porte étiquette sont fixés par encliquetage aux extrémités du corps allongé du support d'étiquetage ;

- la figure 11 est une vue en perspective illustrant encore une autre variante, dans laquelle la plaquette de liaison est articulée (comme dans le cas de la figure 10), et se présente sous la forme d'un ensemble à quatre pattes pour un encliquetage direct sur un profilé rectangulaire.

La figure 1 permet de distinguer un support d'étiquetage 1 conforme à l'invention, ledit support étant associé à une broche allongée du type comportant une tige servant à suspendre des objets et un moyen d'accrochage sur un panneau à perforations ou sur un profilé. De telles broches allongées sont bien connues, et largement utilisées dans des magasins ou grandes surfaces ; les figures 6 à 9 permettront de reconnaître deux types classiques de broches allongées, c'est-à-dire d'une part des broches s'accrochant sur un panneau à perforations grâce à une fourche ménagée en arrière de celles-ci, et d'autre part des broches s'accrochant sur un profilé grâce à un étrier prévu en arrière de celles-ci.

Conformément à une caractéristique essentielle de la présente invention, le support d'étiquetage comporte un corps allongé 2 se raccordant par une extrémité à une plaquette de liaison 3 permettant le montage dudit support sur la broche allongée, et par son autre extrémité à un cadre porte-étiquette 4, ledit corps allongé étant constitué par au moins deux tronçons, ici deux tronçons seulement 2.1 et

2.2, disposés dans le prolongement l'un de l'autre et réunis par encliquetage, l'un des tronçons (ici le tronçon 2.2) présentant une pluralité de zones transversales d'affaiblissement 5 définissant une succession de segments 2.21, 2.22, 2.23, 2.24, 2.25, chacun desdits segments comportant des moyens d'encliquetage 6 susceptibles de coopérer avec ceux prévus à cet effet sur le tronçon adjacent 2.1, de façon à permettre un encliquetage des tronçons concernés pour les différentes longueurs possibles dudit support.

Le support d'étiquetage présentement décrit comporte un corps allongé réalisé à partir d'un tronçon unique 2.2 à segments, et d'un tronçon adjacent unique 2.1. L'invention n'est cependant pas limitée à un tel mode de réalisation, et l'on pourrait par exemple fort bien envisager une structure comportant un tronçon à segments à chacune des extrémités duquel viendrait s'encliquer un tronçon adjacent, l'un associé au cadre porte-étiquette, et l'autre à la plaquette de liaison. Le mode de réalisation décrit ici présente cependant l'avantage de la simplicité, et implique également un coût de fabrication relativement bas dans la mesure où le tronçon à segments 2.2 et la plaquette de liaison 3 peuvent être réalisés en une pièce unique moulée en matière plastique, de préférence en polypropylène.

Le tronçon 2.2 comporte ici cinq segments, mais il va de soi que ce nombre pourrait être inférieur ou supérieur à cinq. Une telle structure du tronçon 2.2 permet de définir aisément, en fonction des conditions particulières d'utilisation, la longueur désirée du support d'étiquetage : il suffit de déterminer la longueur utile à partir de la plaquette de liaison 3, puis de casser ou couper au niveau d'une zone transversale d'affaiblissement 5 pour enlever le ou les segments en excès. A titre indicatif, on pourra réaliser un tronçon 2.2 comportant cinq segments de 50 mm de longueur, ce qui permet, associé à un tronçon 2.1 de 70 mm, de réaliser un support d'étiquetage dont la longueur peut varier de 100 mm à 500 mm, avec cinq longueurs possibles.

D'une façon générale, la plaquette de liaison 3 est raccordée à un tronçon 2.2 présentant une succession de segments 2.21 à 2.25 définis par des zones transversales d'affaiblissement, tandis que le cadre porte-étiquette 4 est raccordé à un tronçon homologue 2.1 exempt de telles zones d'affaiblissement.

Les figures 2 et 3 permettent de mieux distinguer la structure des deux tronçons formant le corps allongé du support d'étiquetage. Le tronçon 2.2 présentant une succession de segments 2.21 à 2.25 a ici une section transversale sensiblement en forme de U, l'autre tronçon adjacent 2.1 ayant une section transversale complémentaire. Le choix de cette section transversale complémentaire sera de préférence orienté de telle façon que les tronçons présentent des surfaces de guidage homologues favorisant leur alignement réciproque. En l'espèce, la section transversale complémentaire du tronçon 2.1 est ici essentiellement en forme de E : les deux branches d'extrémité 7 de ce profilé en E passent à l'extérieur des ailes 8 du profilé en U lorsque les tronçons 2.1 et 2.2 sont rapprochés pour leur encliquetage mutuel, la branche médiane 9 dudit

profilé en E passant quant à elle entre lesdites ailes du profilé en U.

Les profilés en U et en E qui viennent d'être décrits ne constituent naturellement qu'un exemple non limitatif, et l'homme de l'art pourra aisément envisager des tronçons à section cruciforme, ou en H, ou encore en W.

Les ergots d'encliquetage 6 sont prévus sur les ailes 8 du profilé en U constituant le tronçon à segments 2.2, et de préférence du côté intérieur de celles-ci. Ceci permet en effet de préserver un caractère lisse à la face extérieure des ailes du profilé, en vue d'un guidage télescopique avec le tronçon adjacent 2.1. Des ergots d'encliquetage homologues 10 sont également prévus sur l'autre tronçon 2.1, lesdits ergots étant ici prévus de chaque côté de la branche médiane 9 du profilé en E constituant ledit tronçon. La forme précise des ergots d'encliquetage 6, 10 pourra naturellement varier : on a représenté ici un mode de réalisation simple et efficace, avec des ergots d'encliquetage 6 présentant un creux délimité par deux butées arrondies, et des ergots homologues 10 de forme bombée. La figure 4 permet de bien comprendre comment les deux tronçons peuvent aisément s'encliquer grâce à ces ergots : par rapprochement mutuel, l'ergot 10 du tronçon 2.1 est amené au contact de l'ergot 6 du tronçon 2.2, jusqu'à ce que la première butée arrondie soit franchie, la deuxième butée arrondie, de préférence de dimensionnement plus important que la première, servant alors de butée d'arrêt limitant le rapprochement relatif des deux tronçons. Une fois les deux tronçons 2.1 et 2.2 encliquetés, on dispose d'un corps allongé constituant une pièce unique présentant la longueur désirée.

Le système d'encliquetage à ergots 6 et 10 pourra naturellement être remplacé par des systèmes équivalents, par exemple avec d'une part des ergots saillants l'un vers l'autre pour le profilé en U (au niveau et à la place des ergots 6), et d'autre part des trous associés pour le profilé en E (au niveau et à la place des ergots 10 représentés) dans lesquels sont reçus lesdits ergots en position d'encliquetage.

Le cadre porte-étiquette 4 est ici représenté sous la forme d'une simple plaquette collée contre l'extrémité du tronçon 2.1. Il va de soi cependant que l'homme de l'art pourra utiliser un mode quelconque d'étiquetage à ce niveau, et même rapporter sur la plaquette que constitue le cadre 4 une glissière transversale servant de porte-étiquettes (on utilisera alors de préférence une glissière présentant une face adhésive en vue d'un positionnement rapide par simple application contre le cadre).

On va maintenant décrire la zone arrière du support d'étiquetage de l'invention, et en particulier la structure de la plaquette de liaison 3 de celui-ci, laquelle structure permet, ainsi qu'on va le voir, de s'adapter à de multiples situations d'applications, et à des types variés de broches de suspension.

Ainsi que cela a été dit plus haut, il est intéressant de prévoir que la plaquette de liaison 3 soit reliée au tronçon à segments 2.2 par une patte flexible 11 conférant une certaine souplesse d'articulation, à la différence du raccordement du cadre porte-éti-

quette 4 qui est quant à lui essentiellement rigide (par exemple par collage direct sur l'extrémité du tronçon associé 2.1). On notera également, dans la zone de raccordement de la plaquette de liaison, la présence de deux saillies 12 venant en butée contre la plaquette de liaison 3 à la façon d'un étau lorsque le tronçon 2.2 est sensiblement perpendiculaire au plan de ladite plaquette. Les deux saillies 12 sont ici réalisées sous forme d'une protubérance triangulaire, saillant sensiblement parallèlement aux ailes du profilé en U et du côté opposé aux ergots d'encliquetage. Ces saillies sont avantageuses, car elles procurent en outre un effet de raidisseur pour le premier 2.21 des segments concernés.

La plaquette de liaison 3 présente des trous 13 servant au passage du moyen d'accrochage de la broche allongée, en particulier de la fourche permettant la mise en place de ladite broche sur un panneau à perforations. On distingue ainsi une paire de trous 13, ici doublée d'une paire supplémentaire de trous 13' de façon à pouvoir s'adapter également à des broches doubles que l'on utilise parfois lorsque les produits suspendus sont plus lourds. A titre indicatif, l'entraxe des trous 13 est de l'ordre de 25 mm, tandis que celui des trous 13' est de l'ordre de 50 mm. Les figures 6 et 7 décrites ci-après permettront de bien faire comprendre comment le support d'étiquetage de l'invention est mis en place sur une broche allongée du type à fourche. La plaquette de liaison 3 présente également un trou central 14 servant au passage de la tige de la broche allongée, en particulier de la tige d'une broche comportant un étrier pour la mise en place de ladite broche sur un profilé. De préférence, la zone du trou 5 central 14 est étoilée et de conformation conique, de façon à exercer un effet de freinage sur la tige de la broche allongée dans le sens du dégagement du support d'étiquetage. Les figures 8 et 9 décrites ci-après permettront de bien comprendre comment le support d'étiquetage peut être aisément mis en place sur une broche allongée du type à étrier.

La plaquette de liaison 3 présente ici en outre une languette flexible 15, dont le bord libre présente une protubérance 16 pouvant coopérer avec l'étrier de la broche allongée en vue d'un verrouillage longitudinal du support dans le sens du dégagement dudit support, ainsi que cela est mieux visible sur la figure 8. Dans la pratique, la plaquette de liaison 3 présentera une découpe centrale 17 adjacente au bord libre 16 de la languette flexible 15, ladite découpe étant conformée pour laisser passer les deux tiges d'une broche double. La découpe centrale 17 définit en fait les trois bords libres de la languette flexible 15 qui est reliée à la plaquette de liaison 3 par un bord 18 formant charnière ; ladite découpe centrale définit également une fenêtre 19 présentant latéralement deux épaulements 20 au niveau du passage des tiges d'une broche double : la fenêtre est ici de forme sensiblement triangulaire, avec deux sommets de forme arrondie pour le passage des tiges d'une broche double, les épaulements 20 participant au maintien de l'ensemble.

Les figures 6 et 7 illustrent la zone d'accrochage d'une broche à fourche sur un panneau à perfora-

tions, ladite broche étant surmontée d'un support d'étiquetage conforme à l'invention. On distingue ainsi une broche 100 comportant, de façon classique, une tige 101 permettant de suspendre des objets 50, un retour arrière 102, et une fourche d'accrochage 103 à deux branches. Une broche de ce type peut être aisément mise en place par insertion de sa fourche dans deux trous d'un panneau 150 à perforations. En l'espèce, un support d'étiquetage conforme à l'invention a été mis en place sur la broche allongée 100 avant l'accrochage de celle-ci sur le panneau à perforations 150, en faisant passer les deux branches de la fourche 103 de ladite broche dans les trous associés 13 de la plaquette de liaison 3. Une fois l'ensemble accroché sur le panneau à perforations, le support d'étiquetage est parfaitement maintenu au-dessus de la tige de suspension 101, et ne peut en aucun cas gêner la préhension des objets 50. On notera que, dans cette position, le corps du support est maintenu sensiblement horizontalement grâce aux saillies 12 formant étau, dont les extrémités sont alors en butée contre la plaquette de liaison 3.

Les figures 8 et 9 illustrent de la même façon la zone d'accrochage d'une broche à étrier sur un profilé, ladite broche étant surmontée d'un support d'étiquetage conforme à l'invention. On distingue ainsi une broche 200, comportant une tige 201 pour l'accrochage d'objets 50, un coude arrière 202, et un étrier de fixation 203, ledit étrier étant en général soudé en arrière de la broche sur le coude arrière de celle-ci, et étant conformé à la section du profilé 250 supportant l'ensemble. Pour ce type de broche, le support d'étiquetage est mis en place en enfilant la plaquette de liaison 3 sur la tige d'accrochage 201, celle-ci passant alors par le trou étoilé 14. La structure qui est illustrée ici permet de réaliser aisément un double verrouillage longitudinal du support dans le sens du dégagement de celui-ci : la conformation du trou étoilé 14 procure déjà un effet de freinage, et on obtient en plus un verrouillage positif par le rebord 16 de la languette flexible 15, ledit rebord formant une butée pour la portion inférieure de l'étrier 203 de la broche allongée. Une fois le support d'étiquetage mis en place sur la broche allongée 200, l'ensemble est aisément positionné sur le profilé 250, qui est ici de section rectangulaire (ce qui ne constitue naturellement qu'un exemple).

Dans certains cas, il peut s'avérer intéressant de prévoir que la plaquette de liaison et/ou le cadre porte-étiquette sont fixés par encliquetage aux extrémités du corps allongé du support d'étiquetage.

Une telle possibilité est illustrée aux figures 10 et 11.

Sur la figure 10, la plaquette de liaison 3 présente un étrier rigide 24 saillant d'une face de ladite plaquette, ledit étrier présentant latéralement deux lumières allongées 26. Dans ce cas, l'extrémité adjacente du tronçon associé 2.2 présente deux tétons latéraux 27 pouvant s'engager dans les lumières associées 26 de l'étrier 24 (un léger pincement de l'extrémité du tronçon suffit pour réaliser l'encliquetage). Un raccordement analogue

est prévu pour le cadre porte-étiquette 4 : ce cadre présente en effet deux pattes rigides 21 munies de lumières 25 dans lesquelles peuvent s'engager des tétons latéraux associés 22 prévus en extrémité du tronçon 2.1. On notera ici la présence d'une facette inclinée 40 en cette extrémité du tronçon, permettant un véritable basculement du cadre porte-étiquette 4, notamment en cas d'accrochage par la main d'une personne qui vient saisir un objet.

Sur la figure 11, on retrouve une conception analogue pour le raccordement de la plaquette de liaison 3 à l'extrémité adjacente du tronçon 2.2 : il est prévu un étrier avec des faces latérales 30 munies de lumières 32 pour recevoir des tétons latéraux 33 de l'extrémité 2.21 du tronçon 2.2 ; on notera la présence d'un fond 31 formant butée pour cette extrémité. La plaquette de liaison 3 se présente cependant ici sous la forme d'un ensemble prolongé inférieurement par quatre pattes 35, 37 permettant un encliquetage direct sur un profilé rectangulaire 350 en pinçant l'extrémité du tronçon 2.21, ce qui est ici encore facilité par la présence d'une encoche 34. Ceci permet un verrouillage longitudinal du support d'étiquetage dans le sens du dégagement de celui-ci. Ces pattes laissent ainsi le passage libre et aisé d'une tige de broche allongée comportant comme la tige 200 précitée un étrier pour la mise en place de ladite broche sur ledit profilé. On notera par ailleurs la présence d'ergots 36 en extrémité des pattes 35, pour assurer l'encliquetage sur le profilé 350, et d'un évidement circulaire 38 pour donner plus de souplesse en torsion à l'ensemble constituant la plaquette de liaison 3.

Les variantes des figures 10 et 11 peuvent ainsi aisément être réalisées en une matière plastique relativement rigide, telle qu'un polypropylène.

L'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, les caractéristiques essentielles figurant aux revendications. Par exemple, la section des tronçons constituant le corps allongé du support d'étiquetage pourra être éventuellement complétée par des ailes inférieures, permettant d'éviter tout débatement latéral par rapport à la tige de la broche allongée : dans la pratique, on pourra par exemple prévoir une section transversale en forme de H pour les deux premiers segments du tronçon à segments. Il est également possible d'évider la base des profilés constituant le corps allongé du support d'étiquetage avec des trous, de façon à diminuer la quantité de matière utilisée, et de ce fait le coût de production dudit support : de tels évidements pourront être répartis longitudinalement, et prévus de façon analogue à ceux qui sont visibles sur les figures 2 et 3, ces derniers ne correspondant ici qu'au passage d'un organe de moulage associé à la conformation des ergots d'encliquetage.

## Revendications

1. Support d'étiquetage associé à une broche allongée, ladite broche étant du type compor-

tant une tige servant à suspendre des objets et un moyen d'accrochage sur un panneau à perforations ou sur un profilé, caractérisé par le fait qu'il comporte un corps allongé (2) se raccordant par une extrémité à une plaquette de liaison (3) permettant le montage dudit support sur la broche allongée, et par son autre extrémité à un cadre porte-étiquette (4), ledit corps allongé étant constitué par au moins deux tronçons (2.1, 2.2) disposés dans le prolongement l'un de l'autre et réunis par encliquetage, l'un (2.2) desdits tronçons présentant une pluralité de zones transversales d'affaiblissement (5) définissant une succession de segments (2.21 à 2.25) et permettant de modifier la longueur dudit tronçon par cassure ou coupure au niveau d'une desdites zones d'affaiblissement, chacun desdits segments comportant des moyens d'encliquetage (6) susceptibles de coopérer avec ceux prévus à cet effet sur le tronçon adjacent (2.1), de façon à permettre un encliquetage des tronçons concernés pour les différentes longueurs possibles dudit support.

2. Support d'étiquetage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) est raccordée à un tronçon (2.2) présentant une succession de segments (2.2.1 à 2.25) définis par des zones transversales d'affaiblissement, tandis que le cadre porte-étiquette (4) est raccordé à un tronçon homologue (2.1) exempt de telles zones d'affaiblissement.

3. Support d'étiquetage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le raccordement de la plaquette de liaison (3) est obtenu par une patte flexible (11) conférant une certaine souplesse d'articulation, tandis que le raccordement du cadre porte-étiquette (4) est essentiellement rigide, par exemple par collage direct sur l'extrémité du tronçon associé (2.1).

4. Support d'étiquetage selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le tronçon (2.2) adjacent à la plaquette de liaison (3) comporte au moins une saillie (12) venant en butée contre ladite plaquette à la façon d'un étai lorsque ledit tronçon est sensiblement perpendiculaire au plan de ladite plaquette.

5. Support d'étiquetage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le raccordement de la plaquette de liaison (3) est obtenu par un étrier rigide (24) saillant de ladite plaquette et s'articulant sur l'extrémité adjacente du tronçon associé (2.2), par exemple au moyen d'un téton latéral (27) prévu de chaque côté de ladite extrémité.

6. Support d'étiquetage selon les revendications 2 et 5, caractérisé par le fait que le raccordement du cadre porte-étiquette (4) est obtenu par deux pattes rigides (21) saillant dudit cadre et s'articulant sur l'extrémité du tronçon associé (2.2), par exemple au moyen d'un téton latéral (22) prévu de chaque côté de ladite extrémité.

7. Support d'étiquetage selon l'une des

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le tronçon (2.2) présentant une succession de segments (2.21 à 2.25) a une section transversale sensiblement en forme de U, l'autre tronçon adjacent (2.1) ayant une section transversale complémentaire.

8. Support d'étiquetage selon la revendication 7, caractérisé par le fait que la section transversale complémentaire de l'autre tronçon est sensiblement en forme de E, dont la branche médiane (9) passe entre les ailes du profilé en U constituant le tronçon à segments.

9. Support d'étiquetage selon la revendication 8, caractérisé par le fait que des ergots d'encliquetage (6) sont prévus sur les ailes du profilé en U constituant le tronçon à segments, et de préférence du côté intérieur de celles-ci, auquel cas les ergots d'encliquetage homologues (10) de l'autre tronçon (2.1) sont prévus de chaque côté de la branche médiane (9) du profilé en E constituant ledit autre tronçon.

10. Support d'étiquetage selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) présente des trous (13, 13') servant au passage du moyen d'accrochage de la broche allongée (100), en particulier de la fourche permettant la mise en place de ladite broche sur un panneau à perforations.

11. Support d'étiquetage selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) présente un trou central (14) servant au passage de la tige de la broche allongée, en particulier de la tige d'une broche (200) comportant un étrier pour la mise en place de ladite broche sur un profilé.

12. Support d'étiquetage selon la revendication 11, caractérisé par le fait que la zone du trou central (14) est étoilée et de conformation conique, de façon à exercer un effet de freinage sur la tige de la broche allongée dans le sens du dégagement dudit support.

13. Support d'étiquetage selon l'une des revendications 11 et 12, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) présente en outre une languette flexible (15) dont le bord libre présente une protubérance (16) pouvant coopérer avec l'étrier de la broche allongée en vue d'un verrouillage longitudinal du support dans le sens du dégagement dudit support.

14. Support d'étiquetage selon la revendication 13, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) présente une découpe centrale (17) adjacente au bord libre de la languette flexible (15), ladite découpe étant conformée pour laisser passer les deux tiges d'une broche double.

15. Support d'étiquetage selon la revendication 14, caractérisé par le fait que la découpe centrale (17) définit les bords libres de la languette flexible (15) qui est reliée à la plaquette de liaison (3) par un bord (18) formant charnière, ainsi qu'une fenêtre (19) présentant latéralement deux épaulements (20) au niveau du passage des tiges d'une broche double.

16. Support d'étiquetage selon l'une des

revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que la plaquette de liaison (3) est essentiellement constituée par un ensemble comportant un étrier rigide (30, 31) pour le raccordement à l'extrémité adjacente du tronçon associé (2.2) par encliquetage d'un téton associé (33), ledit ensemble étant en outre prolongé inférieure-

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

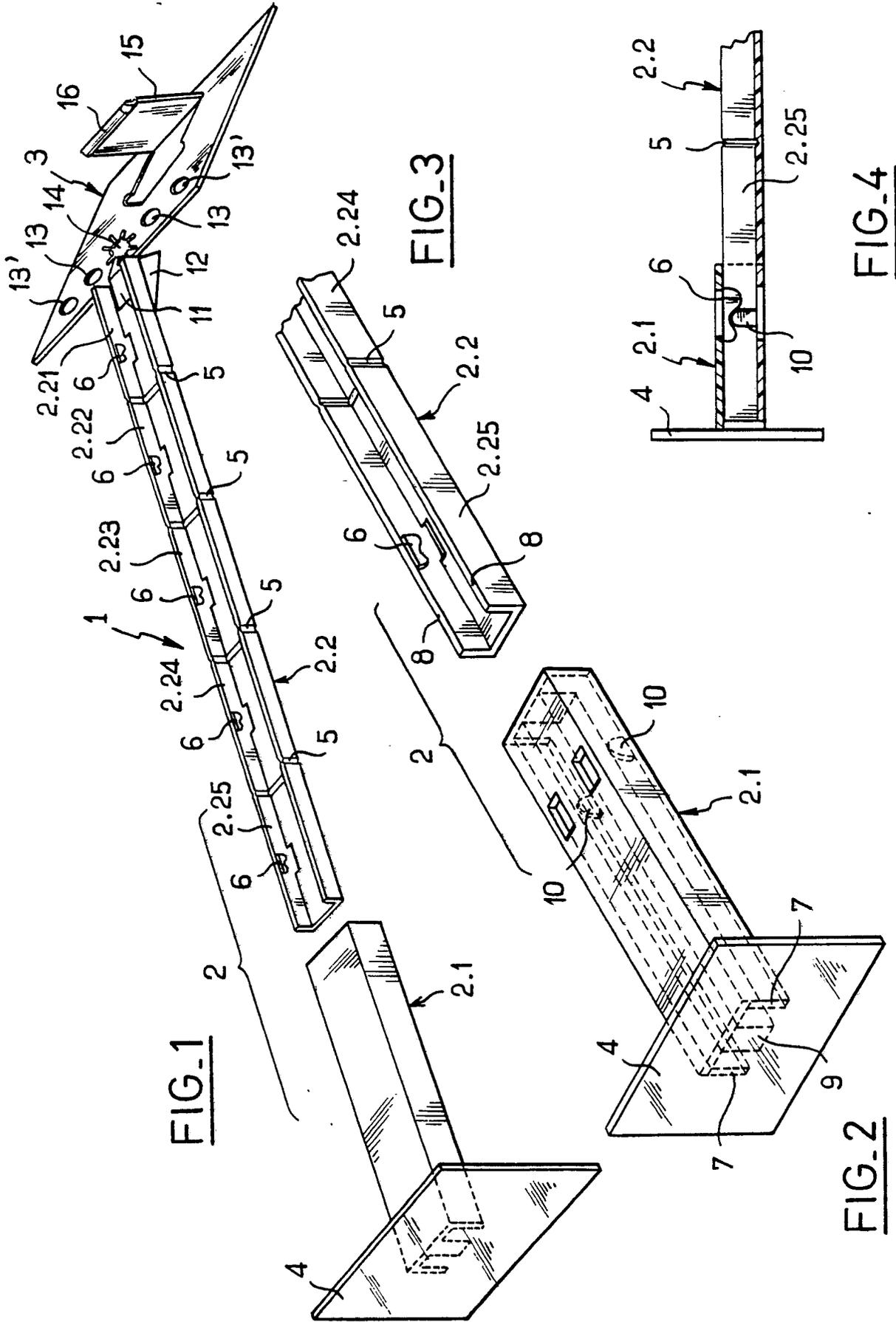
55

60

65

8

ment par quatre pattes (35, 37) permettant un encliquetage direct sur un profilé (350) en vue d'un verrouillage longitudinal dudit support dans le sens du dégagement de celui-ci, tout en laissant le passage d'une tige de broche allongée (200) comportant un étrier pour la mise en place de ladite broche sur ledit profilé.



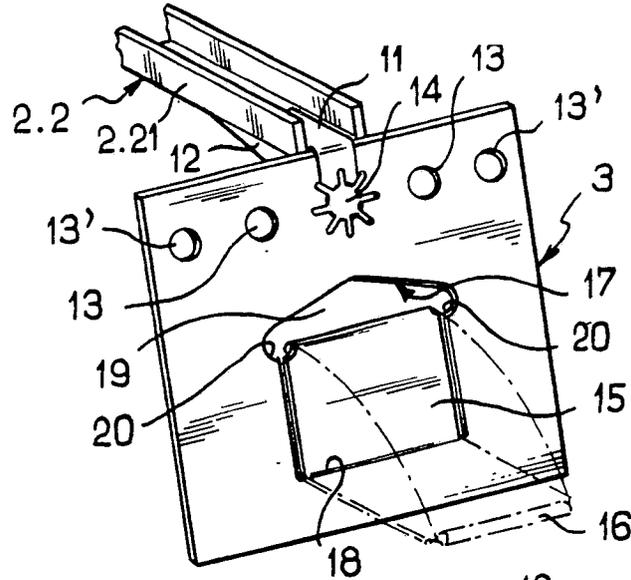


FIG. 5

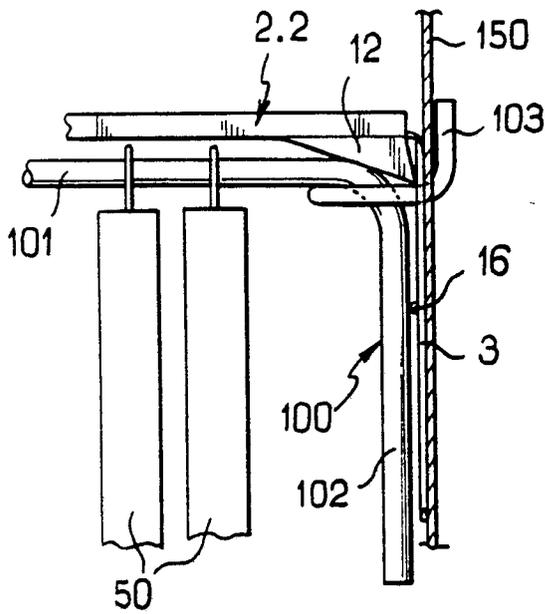


FIG. 6

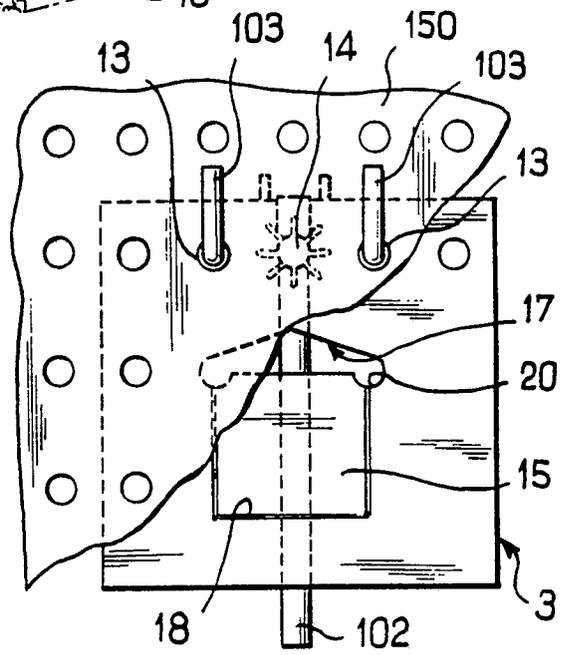


FIG. 7

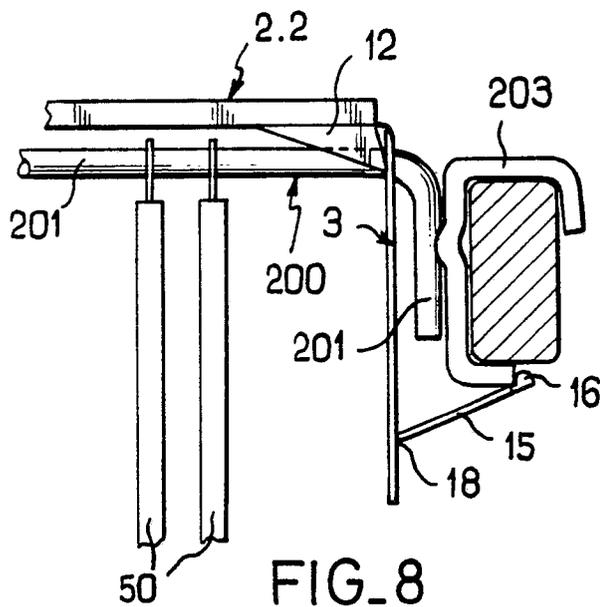


FIG. 8

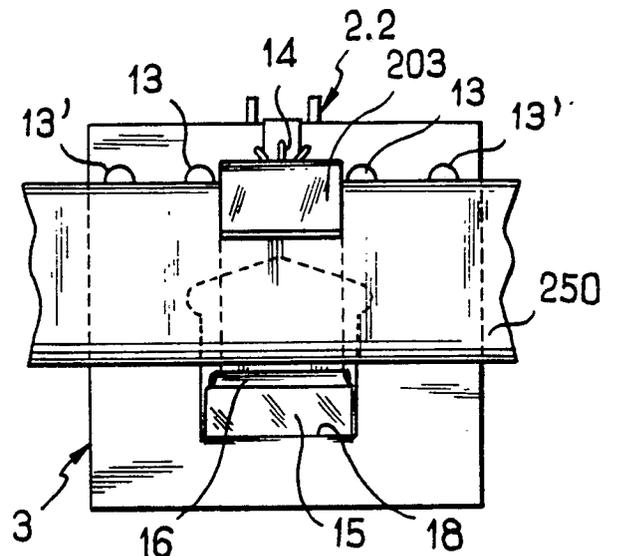


FIG. 9

FIG. 10

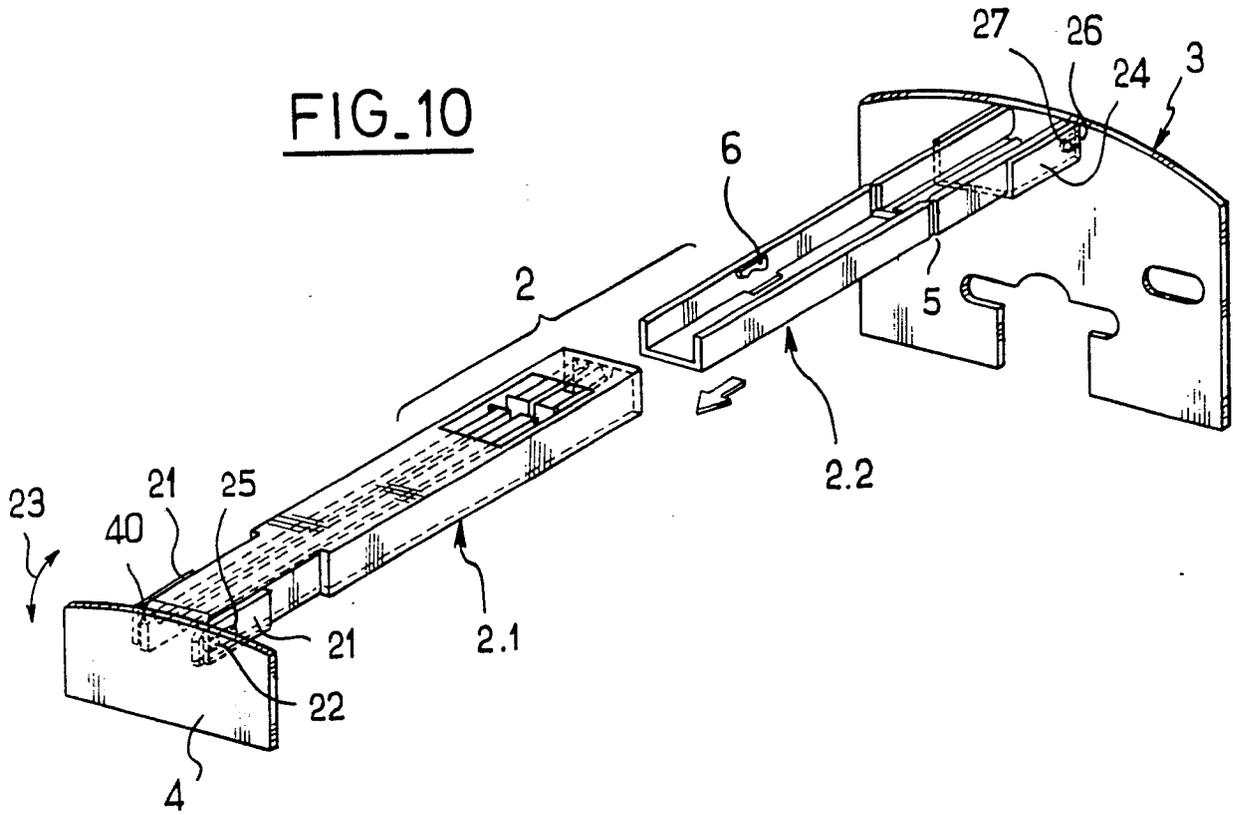
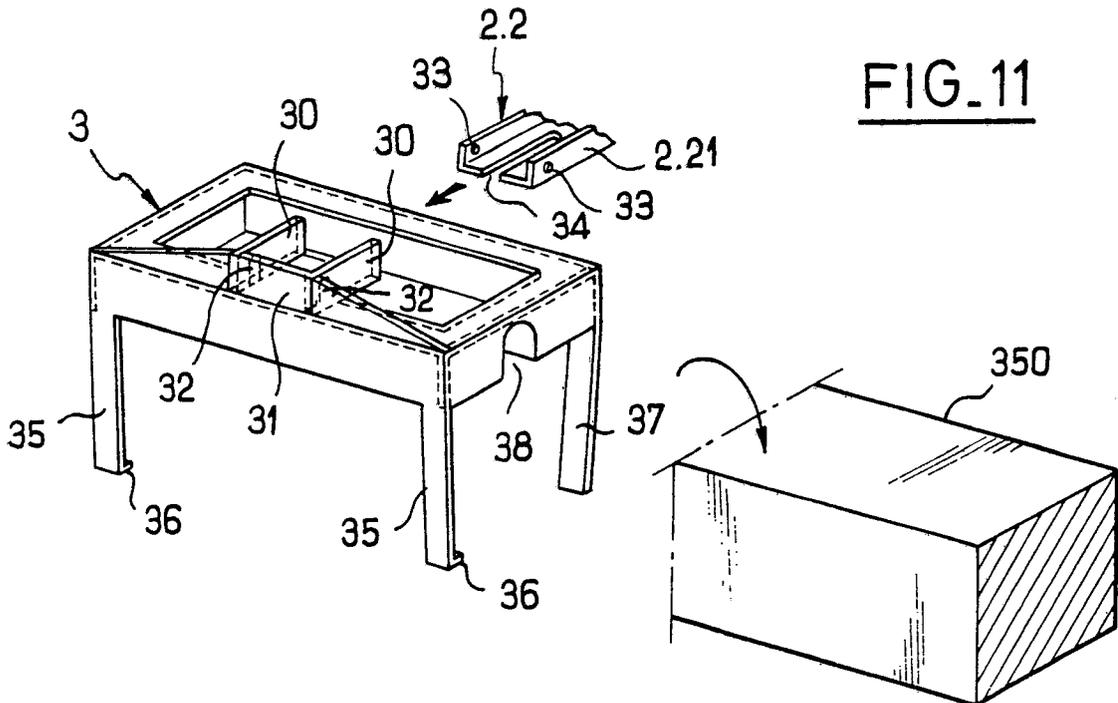


FIG. 11





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D, X	US-A-4 394 909 (VALIULIS et al.) * colonne 1, lignes 21-39; colonne 1, ligne 61 - colonne 3, ligne 48; figures 1-7 *	1,2,7	G 09 F 3/20 A 47 F 5/08
D, A D, Y	---	3,9 1,10,11 ,13-15	
D, Y	US-A-4 665 639 (FAST) * abrégé; colonne 4, lignes 42-63; figures 1-4 *	1,10,11 ,13-15	
D, A	---	6	
D, A	US-A-4 583 308 (TAUB) * colonne 1, ligne 44 - colonne 2, ligne 21; colonne 4, ligne 62 - colonne 5, ligne 35; figures 1,1A,1B *	1,10	
D, A	US-A-4 463 510 (WINDISH) * abrégé; figures 1-3 *	1,10	
D, A	SE-B- 440 020 (SRAMEK) * abrégé; figures 1,2 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)  G 09 F 1/00 G 09 F 7/00 G 09 F 3/00 A 47 F 5/00
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 28-07-1989	Examineur BEITNER M.J.J.B.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	